

Atelier professionnel Radon & Qualité de l'Air Intérieur

Approche
écohabitat



Récapitulatif Quiz – Du radon dans ma maison ?



Question n° 1 : Le radon est un gaz naturel, il n'est donc pas dangereux pour la santé.

Faux : Le radon présente la particularité d'être radioactif. C'est même une des sources principales d'exposition aux rayonnements ionisants, avec certains examens médicaux. Il présente donc un risque pour la santé en particulier lorsqu'il est inhalé en grande quantité. Il peut causer le cancer du poumon, surtout chez les fumeurs. Il est donc important de mesurer la concentration du radon à son domicile.

Question n° 2 : Le radon a toujours été présent en Bretagne, il n'est pas nécessaire de s'en préoccuper.

Faux : Aujourd'hui, les logements sont plus étanches à l'air, notamment après le remplacement des fenêtres par des doubles vitrages. Le renouvellement de l'air s'étant ainsi réduit, le radon s'accumule dans les habitations. Comme nous passons beaucoup de temps à l'intérieur, nous sommes plus exposés au radon qu'autrefois. Le dépistage du radon est donc conseillé avant d'entreprendre des travaux de rénovation, pour adapter ceux-ci au résultat de la mesure.

Question n° 3 : J'aère régulièrement mon habitation, c'est suffisant pour évacuer le radon.

Faux : L'aération régulière par l'ouverture des fenêtres est nécessaire, mais pas suffisante. En effet, trop fréquente en hiver, elle peut trop refroidir l'habitation. Par ailleurs, dès que les fenêtres sont refermées, le radon s'accumule de nouveau dans l'habitation. C'est pour cela que le niveau de radon est souvent plus élevé le matin, le logement étant resté confiné pendant la nuit.

Question n° 4 : Un système de ventilation est nécessaire pour réduire la concentration de radon.

Vrai : Un système de ventilation mécanique permet le renouvellement permanent de l'air intérieur. Ainsi, il dilue et évacue le radon et évite son accumulation. Cependant, il faut qu'il soit correctement dimensionné et régulièrement entretenu. Lorsque la concentration de radon est importante, il n'est pas suffisant et d'autres actions correctives doivent être réalisées.

Question n° 5 : Un vide sanitaire est suffisant pour ne pas avoir du radon dans l'habitation.

Faux : Si le vide sanitaire n'est pas correctement ventilé, le radon provenant du sol peut s'y accumuler en grande quantité. Il finira par remonter dans l'habitation, au travers de la dalle et par les perforations liées aux passages des réseaux.

Question n° 6 : Il est possible de traiter le problème du radon pour les bâtiments avec dalle sur terre-plein.

Vrai : Dans le neuf, un dallage sur terre-plein peut intégrer un empierrement contenant un réseau de drains ventilés qui vont récupérer le radon provenant du sol. Pour les constructions anciennes, un système de dépressurisation du sol (SDS) va aspirer le radon sous le dallage à l'aide d'un drain ou d'un puisard. Dans les deux cas, le radon est rejeté à l'extérieur avant qu'il n'entre dans l'habitation.

Question n° 7 : J'habite dans une commune à potentiel radon de catégorie 3, j'ai forcément du radon chez moi.

Faux : La classification des communes a permis une meilleure prise en charge du risque radon. Pour autant, il s'agit d'un risque potentiel. Les causes de présence du radon étant multiples, certaines habitations situées en communes de catégories 1 et 2 peuvent également avoir un niveau de radon significatif (mais moins fréquemment qu'en zone 3). Seul un dépistage par détecteur passif permet d'estimer le niveau du radon dans un bâtiment.

Question n° 8 : La mesure du radon est compliquée, c'est une affaire de spécialiste.

Faux : Le dépistage du radon est simple, tout le monde peut le réaliser. Il suffit de placer un détecteur passif (petit boîtier en plastique), dans une pièce principale, au rez-de-chaussée de votre domicile, pendant une période minimale de deux mois entre le 1er novembre et le 15 avril. Mais il est indispensable de bien lire la notice auparavant. Le coût modique du détecteur inclut l'analyse en laboratoire. Les résultats sont expédiés directement à votre domicile. La valeur de la concentration à ne pas dépasser est fixée à 300 Bq/m³ (Becquerels par mètres cubes d'air) depuis 2018. Au-delà, des travaux sont conseillés. Pour autant, dans l'habitat, il n'existe à ce jour aucune obligation réglementaire de mesure, ni de travaux.

Question n° 9 : Des travaux simples et peu coûteux peuvent être efficaces pour réduire le niveau du radon.

Vrai : Dans la plupart des cas, des travaux d'étanchement et de mise à niveau de la ventilation permettent de réduire sensiblement le niveau du radon. Ils sont souvent réalisés par le propriétaire pour un coût modique.

Question n° 10 : L'Atelier professionnel Radon et QAI (Qualité de l'Air Intérieur) de l'Association Approche-ÉcoHabitat peut me conseiller si j'ai beaucoup de radon dans ma maison.

Vrai : Dans le cadre de la convention signée avec l'Agence Régionale de Santé de Bretagne (ARS), l'atelier professionnel radon et qualité de l'air intérieur forme des diagnostiqueurs radon qui peuvent réaliser un diagnostic technique de remédiation radon dans votre habitat. Ce diagnostic permet d'établir une description générique des actions correctives recommandées, ainsi que la méthodologie générale de choix et d'adaptation au bâtiment concerné. L'objectif est de vous proposer les solutions pérennes les plus efficaces et les mieux adaptées. Il est gratuit (dans certains cas) et ne comporte pas d'offre de service.

Question n° 10 : L'Atelier professionnel Radon et QAI (Qualité de l'Air Intérieur) de l'Association Approche-ÉcoHabitat peut me conseiller si j'ai beaucoup de radon dans ma maison.